Violences Sexistes et Sexuelles au Travail

Violences Sexistes et Sexuelles au Travail : La CGT S'engage pour un environnement de travail digne et sûr

Les violences sexistes et sexuelles sont une réalité massive dans notre société et dans le monde du travail. Elles sont au cœur des inégalités et des processus de domination. En tant que syndicat, la CGT est engagée, conformément à ses statuts, à lutter contre tout système de domination et contre toutes les discriminations.

Il est temps de briser le silence : les violences ne sont pas des faits isolés ou des "blagues". Elles s'inscrivent dans un "continuum" de domination allant des propos sexistes aux agressions physiques et viols.

1. L'ampleur de la réalité : Quelques chiffres clés



Les données tirées d'enquêtes nationales témoignent de l'urgence d'agir :

- **80% des femmes salariées considèrent qu'elles sont régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes au travail.**
- **Plus d'une femme sur deux (55%) a déjà subi des violences sexistes ou sexuelles au cours de sa vie professionnelle.**
- **Près d'une femme sur trois a déjà été harcelée ou agressée sexuellement sur son lieu de travail.**
- **5% des viols et 25% des agressions sexuelles se produisent sur les lieux de travail.**

Ces violences, qu'elles aient lieu sur le lieu de travail ou dans la sphère privée, ont des conséquences désastreuses sur la santé physique et morale, et remettent fondamentalement en cause le droit au travail des femmes, leur liberté et leur dignité.

2. Le Rôle du Syndicat CGT : Protection, Prévention, Sanction

Face à ce constat, l'employeur a une responsabilité engagée, et la CGT doit être un levier pour garantir la santé et la sécurité de tou·te·s.

Nos revendications prioritaires pour l'entreprise :

Le guide CGT nous donne une feuille de route claire des revendications à porter dans les négociations, notamment sur l'égalité professionnelle:

- **Évaluer l'ampleur des violences au sein de l'entreprise grâce à un questionnaire anonyme sur les violences sexistes et sexuelles.**

- **Intégrer la définition des violences et du sexisme dans le règlement intérieur pour clarifier ce qui est interdit.**

- **Former l'ensemble des acteurs (managers, représentant·e·s du personnel, RH) et sensibiliser tous les salarié·e·s.**

- **Mettre en place une procédure-type claire, avec un dispositif d'accueil et de signalement pour les victimes, en garantissant la présomption de sincérité.**

- **Protéger concrètement les victimes pour garantir leur droit au travail, y compris en cas de violences conjugales (droit à congés, aménagement de l'organisation du travail, protection contre le licenciement).**

- **Sanctionner les auteurs de manière exemplaire et transparente.**

3. La CGT à vos côtés : Notre engagement interne

Agir dans l'entreprise, c'est aussi se transformer nous-mêmes pour transformer la société. La CGT a mis en place des outils pour lutter contre ces violences dans le collectif de travail, mais aussi en interne, dans la vie

militante.

Notre syndicat s'appuie sur la Cellule de veille contre les violences sexistes et sexuelles dans la CGT. Cette cellule a pour objectif d'alerter les structures et d'aider à la résolution des situations. Elle part du principe de la présomption de sincérité de la victime et conseille les organisations syndicales pour qu'elles prennent leurs responsabilités, protègent les victimes et sanctionnent les agresseurs.

L'appel à l'action : Contactez votre CGT

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est un enjeu syndical majeur. Si vous êtes victime ou témoin d'agissements sexistes, de harcèlement ou d'agression sexuelle : ne restez pas isolé·e.

Votre syndicat CGT est là pour vous accueillir, vous écouter, vous accompagner et construire avec vous le dossier nécessaire pour saisir l'employeur et exiger des mesures de prévention collectives.

Contactez-nous pour en parler en toute confidentialité et construire ensemble une entreprise libérée de toute domination.

Dossier complet à retrouver ici